

CONTACTS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques-Baudot
CO 90019 – 54035 NANCY Cedex
03 83 94 52 84
www.meurthe-et-moselle.fr

SERVICES TERRITORIAUX PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES (STPAPH)

Les STPAPH sont des centres locaux d'information
et de coordination (CLIC) et des antennes locales
de la Maison Départementale des Personnes
Handicapées (MDPH).

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

LONGWY

Maison du Département
16, avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
54400 Longwy-Bas
03 82 39 59 66
paphlongwy@departement54.fr

TERRES DE LORRAINE

Maison du Département
230, esplanade du Génie
54200 Écrouves
03 83 43 81 22
paphtdl@departement54.fr

BRIEY

Maison du Département
3, place de l'Hôtel des Ouvriers
54310 Homécourt
03 57 49 81 10
paphbriey@departement54.fr

LUNÉVILLE

Maison du Département
28, rue de la République
54300 Lunéville
03 83 74 45 08
paphlunevillois@departement54.fr

VAL DE LORRAINE

Maison du Département
9200, route de Blénod
54700 Maidières
03 83 80 02 38
paphvdl@departement54.fr

GRAND NANCY

Galerie des Chênes
13-15, boulevard Joffre
54000 Nancy
03 83 30 12 26
paphnancy@departement54.fr

Les STPAPH tiennent également des permanences,
principalement dans les Maisons Départementales
des Solidarités (MDS) dans les territoires.



Pour savoir quelle est la MDS la plus proche :
www.meurthe-et-moselle.fr



@departement54

www.meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

© Fotolia.com : goodluz, photographee.eu, highwaystarz - Imprimerie conseil départemental 54 - Février 2018



**LES SERVICES TERRITORIAUX
PERSONNES ÂGÉES -
PERSONNES HANDICAPÉES
DES SERVICES À VOTRE ÉCOUTE**

AUTONOMIE



Les Services Territoriaux Personnes Âgées - Personnes Handicapées (STPAPH) créés par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

DES ANIMATEURS ET DES ANIMATRICES SPÉCIALEMENT FORMÉS

- vous écoutent et vous informent,
- vous orientent vers les organismes adaptés et les professionnels compétents,
- si besoin, vous accompagnent dans vos démarches administratives, en vous aidant à remplir les dossiers correspondants,
- vous informent sur les services d'aide à domicile et les établissements de votre secteur : résidence autonomie, foyer d'hébergement, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissement pour personnes handicapées.

DES CONSEILLER.E.S EN GÉRONTOLOGIE ET DES CONSEILLER.E.S HANDICAP

- évaluent vos besoins,
- élaborent avec vous un plan d'aide personnalisé, en concertation avec votre entourage.

